

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01305

Numéro SIREN : 502 907 512

Nom ou dénomination : LCO

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2020 sous le numéro de dépôt 6605

# Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/6605

Déposant :

Nom/dénomination : LCO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 502 907 512

N° gestion : 2013 B 01305

①

**BILAN — ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2020

0 \_\_\_\_\_ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 | 2  
 RICHIMEDE CS 60346 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX Durée de l'exercice précédent \* 1 | 2

7 | 5 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 7

Néant  \*

		Exercice N clos le. <u>3   1   1   2   2   0   1   9</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
(I)	AA			
	AB		AC	
	CX		CQ	
es	AF	1 262	AG	1 262
	AH		AI	
	AJ	11 770	AK	11 770
ons incorporelles	AL		AM	
	AN		AO	
	AP		AQ	
utillage industriels	AR		AS	
	AT	40 544	AU	22 044
	AV		AW	18 501
	AX		AY	
le de mise en équivalence	CS		CT	
	CU		CV	
ns	BB		BC	
	BD		BE	
	BF		BG	
	BI	1 200	BI	1 200
TOTAL (II)	BJ	54 776	BK	33 814
nts	BL		BM	20 963
	BN		BO	
	BP		BQ	
	BR		BS	
	BT		BU	
les	BV		BW	
	BX	86 311	BY	86 311
	BZ	19 038	CA	19 038
	CB		CC	
	CD	12 000	CE	12 000
	CF	165 122	CG	165 122
	CH	3 000	CI	3 000
TOTAL (III)	CJ	285 471	CK	285 471
(IV)	CW			
(V)	CM			
(VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	340 247	1A	33 814
				306 433

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP

Stocks :

(3) Part à plus d'un an : CR

Créances :

années dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme  
 R / 07/09/2020 14:15:23  
 N° de dépôt - 2020/6605 / 502907512

*Handwritten signature and notes in blue ink.*



*Handwritten signature in black ink.*

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Reprise		SAS LCO		Exercice N		Néant	*
versé (.....5...000...)				DA	5 000		
				DB			
l'équivalence				DC			
				DD	500		
				DE			
réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours				DF			
ive à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				DG			
				DH	145 877		
<b>(bénéfice ou perte)</b>				DI	89		
				DJ			
				DK			
<b>TOTAL (II)</b>				DL	151 466		
ratifs				DM			
				DN			
<b>TOTAL (III)</b>				DO			
				DP			
				DQ			
<b>TOTAL (III)</b>				DR			
				DS			
				DT			
erments de crédit (5)				DU			
Dont emprunts participatifs				DV	2 759		
ndes en cours				DW	14 797		
és				DX	72 760		
				DY	64 406		
rattachés				DZ			
				EA	246		
				EB			
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	154 967		
<b>(V)</b>				ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (II à V)</b>				EE	306 433		
ital				IF			
uation (1959)				IC			
				ID			
976)				IE			
long terme *				IF			
moins d'un an				IG	154 967		
oldes créditeurs de banques et CCP				IH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



*[Signature]*

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

LCO			Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
	FA	FB	FC			
	FD	FE	FF			
	FG 699 485	FH	FI 699 485			
	FJ 699 485	FK	FL 699 485			
			FM			
			FN			
			FO			
ions, transferts de charges * (9)			FP 895			
			FQ 779			
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR 701 159			
roits de douane)*			FS			
			FT			
s approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 4 306			
s et approvisionnements)*			FV			
6 bis)*			FW 397 477			
*			FX 6 915			
			FY 202 689			
			FZ 70 139			
- dotations aux amortissements *			GA 8 045			
- dotations aux provisions			GB			
ions aux provisions *			GC			
dotations aux provisions			GD			
			GE 4 123			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF 693 694			
		(III)	GG 7 465			
		(IV)	GH			
			GI			
5)			GJ			
et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
5)			GL 668			
e charges			GM			
			GN			
mobilières de placement			GO			
			GP 668			
ents et provisions *			GQ			
			GR			
			GS			
mobilières de placement			GT			
			GU			
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GV 668			
			GW 8 133			
<b>TS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						

VOIS (voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2020

		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
Produits de gestion	(VII)	IIA	
Produits en capital *		II B	
Produits de charges		II C	
<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>	<b>(VII)</b>	II D	
Produits de gestion (6 bis)		II E	7 434
Produits en capital *		II F	
Dotations et provisions (6 ter)		II G	
<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>	<b>(VIII)</b>	II H	7 434
<b>(VIII)</b>		II I	(7 434)
Entreprise	(IX)	II J	
	(X)	II K	610
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		II L	701 827
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		II M	701 738
<b>Produits – total des charges</b>		II N	89
Opérations à long terme		II O	
Immobilisations		II Y	
Transferts à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II G	
		II P	6 594
		II Q	
Transferts à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II H	
Opérations liées		II J	
Opérations liées		II K	
Intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		II X	
Opérations dans des PME innovantes (art. 217 octies)		II C	
Opérations de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		II D	
		A1	895
Opérations exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
Opérations de brevets, de licences (produits)		A2	
Opérations de brevets, de licences (charges)		A3	
		A4	
Opérations facultatives	A6	obligatoires	A9
Opérations lin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
Opérations (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		598	
		6 836	
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Annexes dans la notice n° 2032.



*Signature*

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		Néant <input type="checkbox"/> *
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
<b>TOTAL I</b>		CZ	D8	D9	
<b>TOTAL II</b>		KD 13 032	KE	KF	
		KG	KH	KI	
		KJ	KK	KL	
		KM	KN	KO	
Dont composants M2		KP	KQ	KR	
Dont composants M3		KS	KT	KU	
		KV	KW	KX	
		KY 4 664	KZ	LA	
		LB 32 481	LC	LD 3 399	
		LE	LF	LG	
		LH	LI	LJ	
		LK	LL	LM	
<b>TOTAL III</b>		LN 37 145	LO	LP 3 399	
<b>Equivalence</b>		8G	8M	8T	
		8U	8V	8W	
		IP	IR	IS	
<b>Autres</b>		IT 1 200	IU	IV	
<b>TOTAL IV</b>		LQ 1 200	LR	LS	
<b>(+ III + IV)</b>		ØG 51 377	ØH	ØJ 3 399	
Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
par virement de poste à poste 1			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
IN	CØ	DØ	D7		
IO	LV	LW 13 032	IX 13 032		
IP	LX	LY	LZ		
IQ	MA	MB	MC		
IR	MD	ME	MF		
IS	MG	MH	MI		
IT	MJ	MK	ML		
IU	MM	MN	MO		
IV	MP	MQ 4 664	MR 4 664		
IW	MS	MT 35 880	MU 35 880		
IX	MV	MW	MX		
MY	MZ	NA	NB		
NC	ND	NE	NF		
IY	NG	NH 40 544	NI 40 544		
IZ	ØU	M7	ØW		
IO	ØX	ØY	ØZ		
I1	2B	2C	2D		
I2	2E	2F 1 200	2G 1 200		
I3	NJ	NK 1 200	2H 1 200		
I4	ØK	ØL 54 776	ØM 54 776		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



*Signature*



Néant  \*
**OPÉRATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
L I	CY		EL		EM		EN	
L II	PE	11 770	PF		PG		PH	11 770
	PI		PJ		PK		PL	
	PM		PN		PO		PQ	
	PR		PS		PT		PU	
	PV		PW		PX		PY	
	PZ		QA		QB		QC	
	QD		QE		QF		QG	
	QH	2 270	QI	933	QJ		QK	3 203
	QL	11 728	QM	7 113	QN		QO	18 841
	QP		QR		QS		QT	
III	QU	13 998	QV	8 045	QW		QX	22 044
III	UN	25 768	UP	8 045	UQ		UR	33 814

**DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

DOTATIONS		REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
	N2	N3	N4	N5	N6		
	P6	P7	P8	P9	Q1		
	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
	R2	R3	R4	R5	R6		
	R9	S1	S2	S3	S4		
	S7	S8	S9	T1	T2		
	T5	T6	T7	T8	T9		
	U3	U4	U5	U6	U7		
	V1	V2	V3	V4	V5		
	V8	V9	W1	W2	W3		
	W6	W7	W8	W9	X1		
	X4	X5	X6	X7	X8		
		YM			YO		
	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général <small>non venant</small> (NS + NT + NU)		NY	Total général <small>non venant</small> (NW - NY)		NZ		

E RTIES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
			Z9	Z8	SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Néant

Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
	TA		TB		TC
	TD		TE		TF
	TG		TH		TI
	TM		TN		TO
	D4		D5		D6
	IK		IL		IM
	TP		TQ		TR
	TS		TT		TU
	4B		4C		4D
	4F		4G		4H
	4K		4L		4M
	4P		4R		4S
	4U		4V		4W
	4Y		4Z		5A
	5C		5D		5E
	5H		5J		5K
	EP		EQ		ER
	5S		5T		5U
	5W		5X		5Y
	TV		TW		TX
	6B		6C		6D
	6F		6G		6H
	Ø3		Ø4		Ø5
	9V		9W		9X
	Ø7		Ø8		Ø9
	6P		6R		6S
	6U		6V		6W
	6Y		6Z		7A
	TY		TZ		UA
	UB		UC		UD
— d'exploitation	UE		UF		
— financières	UG		UH		
— exceptionnelles	UJ		UK		
Déclaration à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



*Handwritten signature*

LCO

Néant  \*

CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
ns	UL			UM		UN	
	UP			UR		US	
	UT	1 200		UV		UW	1 200
	VA						
	UX	86 311			86 311		
oréfication nstituée *	ZI						
	UY						
sociaux	UZ						
ces	VM	1 634			1 634		
utée	VB	13 533			13 533		
et versements assimilés	VN						
	VP						
	VC						
ves à des opérations	VR	3 871			3 871		
	VS	3 000			3 000		
<b>TOTAUX</b>	VT	109 549		VU	108 349	VV	1 200
s en cours d'exercice	VD						
nts obtenus en cours d'exercice	VE						
ociés (personnes physiques)	VF						
<b>ES</b>		<b>Montant brut 1</b>	<b>A 1 an au plus 2</b>	<b>A plus d'1 an et 5 ans au plus 3</b>	<b>A plus de 5 ans 4</b>		
	7Y						
	7Z						
origine	VG						
ine	VH						
)	8A						
	8B	72 760	72 760				
	8C	13 161	13 161				
ax	8D	15 500	15 500				
	8E						
	VW	30 394	30 394				
	VX						
similés	VQ	5 351	5 351				
chés	8J						
	VI	2 759	2 759				
	8K	246	246				
	Z2						
	8L						
<b>AUX</b>	VY	140 170		VZ	140 170		
exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N° clos le	
							3, 11, 21, 20, 1, 9	
<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							WA	89
Profitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		2 268		XE	2 772	
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		504				
(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				XW	598	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
55 du CGI *							XY	
la notice 2032-NOT-SD)							I7	610
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7	
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
- imposées au taux de 0 %							ZN	
Plus-values réalisées		- Plus-values nettes à court terme				WN		
Précédentes antérieures *		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero		MR		
Activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
<b>TOTAL I</b>							WR	4 069
<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							WS	
de société de personne ou un G.I.E. *							WT	
antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
imposées au taux de 0 %							WH	
imposées au taux de 19 %							WP	
imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
imputées sur les déficits antérieurs							XB	
aux de 19 %							I6	
à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							ZX	
Investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
							XD	
Entreprises nouvelles (4 axes)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 axes A)		L5		
Société investissements immobiliers cotées (art. 398 C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 axes C)		PA		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 axes D)		1P		Zone franche d'activité NG (art. 44 axes E)		XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 axes F)		1C		Zone de développement prioritaire (art. 44 axes G)		PB		
OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduire		YH		dont déduction exceptionnelle (art. 31 axes C)		YC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 axes B)		YB		Crédence dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
Activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
<b>TOTAL II</b>							XII	
Bénéfices reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		4 069		
		déficit (II moins I)		ZL				
Entreprises à l'IS *							XJ	
Bénéfices de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
BÉNÉFICE (N) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	4 069
Données dans la notice n° 2032-NOT-SD							XO	



*Signature*

		Néant <input type="checkbox"/>	
de précédent (1)		K4	
bleau 2058-A)		K5	
		K6	
D)		YJ	
K6 + YJ)		YK	
<b>À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
droits acquis par les salariés pour les entreprises placées l. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZI	1 7 899
<b>PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
feuilleter sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
sociales et fiscales correspondantes non déductibles ne de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

**FINANCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Description	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

données dans la notice n° 2032.  
ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

										Neant <input type="checkbox"/> *		
de l'exercice		OC		152 190		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB	
anation est établie							Dividendes		- Autres réserves		ZD	
ti pour lequel		OD		3 690			Autres répartitions				ZE	10 003
		OE					Report à nouveau				ZF	
<b>TOTAL I</b>		OF		155 880			*NB : le total II doit nécessairement être égal au total III		<b>TOTAL II</b>		ZG	145 877
											ZH	155 880
Exercice N :												
Immobilier		<input type="checkbox"/>		précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7					YQ	6 594
Immobilier											YR	
non échus											YS	
											YT	214 140
t de copropriété		<input type="checkbox"/>		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8					NQ	22 668
prise											YU	12 194
es et honoraires (hors rétrocessions)											SS	17 734
ommissions et courtages											YV	
		<input type="checkbox"/>		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES					ST	130 741
du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	397 477
VAE											YW	1 701
nements assimilés		<input type="checkbox"/>		dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS					9Z	5 214
u poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											YX	6 915
											YY	133 384
mptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	46 323
ernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *											OB	194 672
ratée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											OS	
i aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	
		XP					- Filiales et participations : (Liste au 2050-G prévu par art. 383 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
bit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	
a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies											RH	
e JA				Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL	
				Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC	
JD				Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO	
				Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF	
ndiquer 1 si société mère,		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

ne et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. ultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. ont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NCI pour le régime de groupe).



*Signature*







**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**  
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

DGFIP N°2059-D-SD 2020

CO Néant  \*

**LE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
1	absorbées					
2						
3	(lignes 1 et 2)					
4	à complément					
5	tés					
6	(lignes 4 et 5)					
7	(ligne 6)					

**DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montants figurant au bilan des absorbés au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
	donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

Données dans la notice n° 2032.



*[Signature]*

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

CO.....		Néant	<input type="checkbox"/>	*																				
Etat clos le: 31122019.....		Données en nombre de mois		1 2																				
	YP	4,00																						
	YF																							
	YG																							
	RL																							
<b>VAE</b>																								
Produits de services et marchandises	OA	699 485																						
Produits de licences et assimilées	OK																							
Produits corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL																							
Produit de transfert de charges	OT																							
	<b>TOTAL 1</b>	699 485																						
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>																								
Produits quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	779																						
Charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																							
	OF																							
	OD																							
Valeur ajoutée	OI																							
Charges qui se rapportent au résultat d'exploitation	XT																							
	<b>TOTAL 2</b>	779																						
<b>Charges de la valeur ajoutée (*)</b>																								
	ON	259 036																						
	OQ																							
Impôts et des redevances	OR	113 484																						
Charges afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une location de plus de 6 mois	OS	891																						
	OZ																							
Produits quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 123																						
Charges afférentes à la production immobilisée déclarée	OU																							
Charges d' amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																							
Produits corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY																							
	<b>TOTAL 3</b>	377 534																						
	(total 1 + total 2 - total 3)	OG																						
		322 730																						
<b>Charges des entreprises</b>																								
	SA	322 730																						
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																								
mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter																								
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																								
E. cocher la case <input checked="" type="checkbox"/> EV <input type="checkbox"/> X																								
Report de la ligne OX, le cas		GX	699 485	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4,00																		
Charges (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)					HX																			
		GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9	
													HR			/			/					
Charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production																								
Charges sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au																								



*Handwritten signature*

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

de personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

N° SIRET

SAS LCO

MEDE CS 60346

VILLE

Personnes morales de l'entreprise   Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Personnes physiques de l'entreprise   Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

## PERSONNES MORALES :

Dénomination   
 % de détention  Nb de parts ou actions

Voie   
 Commune  Pays

Dénomination   
 % de détention  Nb de parts ou actions

Voie   
 Commune  Pays

Dénomination   
 % de détention  Nb de parts ou actions

Voie   
 Commune  Pays

Dénomination   
 % de détention  Nb de parts ou actions

Voie   
 Commune  Pays

## PERSONNES PHYSIQUES :

onymique  Prénom(s)   
 % de détention  Nb de parts ou actions

N° Département  Commune  Pays   
 Voie

Commune  Pays

onymique   
 % de détention  Nb de parts ou actions

N° Département  Commune  Pays   
 Voie

Commune  Pays

Nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.



*Handwritten signature*

**Montant des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**

2464

(montants à déclarer par les entreprises non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat imposable)

**Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (hors des entreprises membres d'un groupe consolidé)	a	
Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (des entreprises membres d'un groupe consolidé)	b	
Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (hors des entreprises membres d'un groupe consolidé) *b et a - 3 000 000 €)	c	
Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (des entreprises membres d'un groupe consolidé)	d	
Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (des entreprises membres d'un groupe consolidé)	e	
Charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (hors des entreprises membres d'un groupe consolidé) *e et d - 75 % x ( c )	f	
<b>Capacités de déduction inemployées en report</b>		
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice non admises en déduction au titre du premier exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	g	
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice non admises en déduction au titre du second exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	h	

**Capacités de déduction inemployées en report**

Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	i	
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	j	
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	k	
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice (hors des entreprises non liées ou des entreprises liées n'excédant pas une fois et demie les fonds propres)	l	

**Capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées en report au titre de l'exercice N	r			

(c) - (f)



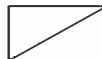
*[Signature]*



# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

019

N° SIRET 5 0 2 9 0 7 5 1 2 0 0 0 3 7

AS LCO

IMEDE CS 60346

VILLE

AIX EN PROVENCE CEDEX

PAR L'ENTREPRISE

P5

Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	
Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	
Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	
Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	
Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	
Dénomination		% de détention	
Voie			
Commune		Pays	

de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. ont données dans la notice 2032.



*Handwritten signature*



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de droit de service

9 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition  
 semblable du groupe Régime réel normal

tion au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## PRISE

de la société: Adresse du siège social:

5 1 2 0 0 0 3 7 Mét :

établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

## ES

groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

clarante

adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

33 1/3% ou à 31%\*  Bénéfice imposable à 28%  Déficit   
 e imposable à 15% 4 069 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

res PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quindecies)

nt entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies   
 Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies   
 44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs   
 44 septdecies

éfice ou déficit exonéré (cocher + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

dans le secteur productif, art. 244 quater W

tion n° 2065-SD)

rançaise ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale  
 e l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

UR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

2,5%

DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

ournise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour  
 r le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité

Nom / Adresse

N°

t de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

m, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête

Nom / Adresse

N°

## E

informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERT COMPTA

ormulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de  
 le 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.  
 t, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

e comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél: 0491083777

Tél:

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

conventionné: Date: 21072020 Lieu: AIX EN PROVENCE CEDEX

Qualité et nom du signataire: COURBON LAURENT PRESIDENT

ionné  Signature:

ompter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux  
 en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



*Signature*

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

**N° 2065 bis-SD  
2020**

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

<b>DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
versées par la société elle-même	a	10 003	payées par un établissement chargé du service des titres
b			
des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	c		
des consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par	d		
	e		
	f		
	g		
	h		
l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	i	10 003	
des abattements à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
<b>Total (a à h)</b>		10 003	

**VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

6 ann. III au CGI):	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
		2	3	5	6	7	8
ecy le vieux	10						
Y LE VIEUX	789						
CAU	1						
9 Aix en provence cedex 3	200						

**DU FONDS ( en cas de gérance libre)**

**MENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

**DE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

OPÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
des sommes comprises dans les	handicapés <sup>(3)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
de courtages <sup>(3)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



*[Signature]*

A signer

LCO  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5 000 €  
Siège social : 365, Avenue Archimède – CS 60346  
13799 AIX EN PROVENCE cedex 3  
502 907 512 RCS Aix-en-Provence

**AFFECTATION DU RESULTAT  
VOTEE PAR LES ASSOCIES LE 29 MAI 2020**

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 89 €

Report au poste « Report à nouveau »	9 914 €
de 145 877 € à 135 963 €	
l'exercice	89 €
<b>Dividendes</b>	<b>10 003 €</b>

D'après les statuts, le dividende de 10 003 € est reparti de la manière suivante :

Montant pour M. COURBON :	1 €
Montant pour M. PENTA :	10 000 €
Montant pour M. RES SAS :	1 €
Montant pour M. COURBON :	1 €

En application des dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, les associés ont bénéficié des dividendes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont

Bénéfice clos au 31/12/2016 :	42 831 €
Bénéfice clos au 31/12/2017 :	47 405 €
Bénéfice clos au 31/12/2018 :	10 003 €



*[Signature]*